

VILLE DE MONTREUIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres composant le Conseil : 53

A l'ouverture :	A partir de la question 3 :	A partir de la question 6 :
Présents : 45	Présents : 34	Présents : 35
Pouvoirs : 3	Pouvoirs : 3	Pouvoirs : 2
Absents : 5	Absents : 16	Absents : 16

Séance du Conseil municipal du 16 décembre 2010

L'an 2010, le jeudi 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 3 décembre 2010.

Sont présents :

Mme VOYNET, M. SAUNIER, Mme FRERY, M. MOSMANT, M. BENDADA, M. PETITJEAN, Mme CASALASPRO, Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, Mme HEUGAS, M. CUFFINI, Mme BOURDAIS, M ROBEL, Mme COMPAIN Adjoint, M HAZIZA, M MONTEAGLE, M. CALLES, M REZNIK, M DESGRANGES, Mme SAHOUM, Mme REEKERS, M VACCA, M BERNARD, Mme NDZAKOU, Mme PERRIER, M BARRY, Mme MEKIRI, M. RABHI, Mme MENHOUDJ, Conseillers municipaux délégués, M. CHAIZE à l'ouverture, M MIRANDA à l'ouverture, Mme SAYAC à l'ouverture, Mme VIPREY à l'ouverture, M. MARTINEZ à l'ouverture, M. TUAILLON à l'ouverture, Mme PASCUAL à l'ouverture, M GAILLARD à l'ouverture, Mme GUAZZELLI à l'ouverture, M BRARD, M SEREY, M. BELTRAN, Mme BENSARD, Mme ATTIA, M MOLOSSI à l'ouverture, Mme PRADOS à l'ouverture, M. MAMADOU à partir de la question 6, Mme A LORCA à l'ouverture, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme ZEIDENBERG à Mme BOURDAIS, Mme SALVADORI à M ROBEL, M. MAMADOU à M BRARD jusqu'à la question 5.

Absents :

M. MARTINEZ, Mme LEPRETRE, Mme DE KERAUTEM, Mme CREACHCADEC, M LE CHEQUER

A partir de la question 3 :

M. CHAIZE, M MIRANDA, Mme SAYAC, Mme VIPREY, M. TUAILLON, Mme PASCUAL, M GAILLARD, Mme GUAZZELLI, M MOLOSSI, Mme PRADOS, Mme A LORCA

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, M. PETITJEAN, Mme NDZAKOU, M BRARD ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19 heures.

2010_320 : Approbation du bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté Boissière-Acacia.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-2 et L 300-1 relatifs à la concertation préalable ;

Vu la délibération n° 2010_045 du conseil municipal en date du 25 mars 2010 approuvant les modalités de la concertation préalable et les objectifs de l'opération Boissière-Acacia ;

Vu le rapport de bilan de la concertation préalable ci-après annexé ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement et développement durable en date du 6 décembre 2010 ;

Considérant le bon déroulement de la concertation préalable, selon les conditions prévues par la délibération du 25 mars 2010, et au-delà ;

Considérant que les résultats de cette première étape de concertation ont permis d'amender le projet initial et d'enrichir le déroulement des études et la réflexion des équipes missionnées par la Ville ;

Considérant que les avis émis au cours de la concertation confortent l'opportunité de créer une opération d'urbanisme pour réaliser le projet d'aménagement Boissière-Acacia ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

31 voix pour

3 voix contre : J.J. SEREY, J.P. BRARD, C. MAMADOU

3 abstentions : D. ATTIA, S. BELTRAN, M. BENSALD

DECIDE

Article 1 : Approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Boissière-Acacia, annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme au registre,
Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services



Christine PRIEUR